

Création d'une salle
d'eau dans le local
de la directrice
d'école. Demande
de subvention

Le Maire donne lecture à l'Assemblée de la circulaire du 7 Juillet 1965 de l'inspecteur
le Préfet de N^{lle} et N^{lle}. Inspection Académique - relative aux logements d'instituteurs.
(création de nouveaux logements de nuit dans d'anciens locaux et création de
salles d'eau et W.C. dans les logements d'instituteurs en service actuellement) et
sur subventions prévues sur le terrain.

Préf. de N^{lle} - Inspection Académique
Poste n° 216.
Vu et approuvé
par M. le Préfet H. M. M.
M. M. M., le 5 Janvier 1966
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
J. I. illisible

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, en vu des plans et devis déposés, décide
la création d'une salle d'eau dans le logement de la directrice d'école, logement en
service actuellement.

Ort que la dépense prévue au devis, soit 3776 F 55 sera réglée sur les crédits de l'arti-
de 6312 "Entretien des Bâtiments" et que la subvention à attendre devrait être
d'un montant de 70% de la dépense.

Sollicite des services intéressés une notification rapide de la subvention afin de permettre
le démarrage des travaux.